



Grand Cahors
Service de l'Eau et de l'Assainissement
BP 80281
46005 CAHORS

Service Abonnés :
servicefacturationeau@grandcahors.fr
05.65.20.88.20
du lundi au vendredi 8h-12h/13h30-17h30
Permanence : 118 Rue Wilson
Les Mercredis de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h
Urgence Technique :
8h-12h/13h30-17h30 : 08.00.46.00.00
soir et week-end : 06.85.30.72.32

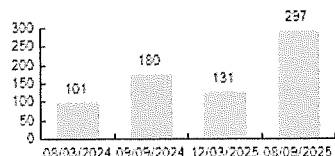
PAIEMENT PAR INTERNET :
cahorsagglo.fr "paiement en ligne"
IDENTIFIANT COLLECTIVITE : 039088

REFERENCE FACTURE CI-CONTRE

Titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales par M. Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors.

Date limite de réclamation :
60 jours à réception de la facture

Historique de consommation



EN ESPECES (DANS LA LIMITE DE 300€) OU EN CARTE BANCAIRE, MUNI DU PRESENT AVIS, AUPRES D'UN BURALISTE OU PARTENAIRE AGREE (LISTE CONSULTABLE SUR LE SITE WWW.IMPOTS.GOUV.FR/PORTAL/PAIEMENT/PAIEMENT-PROXIMITE).

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

Joindre un relevé d'identité bancaire

Référence à rappeler N° du contrat : 25596
Titulaire : M. PEREIRA LUIS

Siret: 81491339800016

Adresse du lieu desservi : 1272 Route de Villefranche de Rouergue
Bégoux
46000 CAHORS

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CAHORS
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

6485-002678-0008-2

M. PEREIRA LUIS
1272 BIS ROUTE DE VILLEFRANCHE
L'ESCALE
46000 CAHORS

Référence facture : 2025-EA-00-27015
Facture réelle du 17/11/2025

Eau

Consommation du 12/03/2025 au 08/09/2025

Voici la présentation simplifiée de votre facture **Détail au verso**

Votre consommation d'eau **297 m³**

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00239 €

Consommation **Montants**
711,27

Total de la facture **711,27**

Paiement à 30 jours à réception **711,27 €**

M PEREIRA LUIS
1272 BIS ROUTE DE VILLEFRANCHE
L'ESCALE
46000 CAHORS

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0460030010000000000002701525
ICS : FR83ZZZ571883
Référence : 4 AA 25 0000000000027015 D 105 84 Montant : 711,27 €
Créancier : CA GRAND CAHORS

CENTRE D ENCAISSEMENT DES
FINANCES PUBLIQUES
TSA 73980
92894 NANTERRE CEDEX 9

001110500252 PEREIRA LUIS

941133000175 51040000000000270150460034984706 71127

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
25 4608 1165	16KA000432	15	08/09/2025	R	2236			2533	297
Consommation totale									297

Consommation facturée (m3) 297

Détail de votre facture	Prix année	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau				537,57	29,57	567,14
Part proportionnelle consommation eau	2025	297 m3	1,81000	537,57	29,57 (5.5%)	567,14
Organismes publics				136,62	7,51	144,13
Prélèvement sur la ressource en eau potable	2025	297 m3	0,07000	20,79	1,14 (5.5%)	21,93
Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'eau)	2025	132 à 428	0,07000	20,79	1,14 (5.5%)	21,93
Consommation eau potable (Agence de l'eau)	2025	132 à 428	0,32000	95,04	5,23 (5.5%)	100,27
Total de votre facture				674,19	37,08	711,27
Montant total à payer				674,19	37,08	711,27

Commentaires

Distribution de l'eau : Cette redevance permet de rémunérer le prélèvement, le traitement, la distribution de l'eau, et le remboursement des emprunts réalisés pour effectuer les investissements et l'autofinancement des travaux futurs.

Collecte des eaux usées (AC) : Cette redevance assise sur le volume d'eau consommé permet de couvrir les frais de fonctionnement du service (collecte et dépollution des eaux usées), le remboursement des emprunts réalisés pour effectuer les investissements et l'autofinancement des travaux futurs.

Les redevances : prélèvement sur la ressource, consommation eau potable, performance des réseaux d'eau potable et performance des systèmes d'assainissement collectif sont reversées par les services de l'eau et de l'assainissement collectif à l'Agence de bassin Adour-Garonne lui permettant d'apporter des concours financiers aux personnes publiques ou privées réalisant des actions relatives à la gestion équilibrée des ressources en eau.

Consommation totale : Volume en m3 enregistré par le compteur entre deux relevés (R) ou estimé (E).

REGLEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Le présent règlement est accessible sur le site WWW.cahorsagglo.fr, ainsi qu'à l'Hôtel administratif Wilson, 72 rue Wilson 46000 CAHORS, et sur demande du souscripteur.

MODALITES DE PAIEMENT :

Nouveau : Par Internet : Vous êtes invité à vous connecter à l'adresse électronique suivante : cahorsagglo.fr ou en cas d'indisponibilité du site sur www.payfip.gouv.fr et entrez les codes de connexion présents sur le recto de votre facture.

Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP SEPA) : Dater et signer le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet. Si la mention JOIGNEZ UN RIB figure sur le TIP ou si vos coordonnées bancaires ont changées, n'oubliez pas de joindre un RIB ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans piler sans agraffer et sans aucun autre document. Envoyer votre règlement à l'aide de l'enveloppe ci jointe adressé au centre d'encaissement.

Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor public accompagné du talon et adressé au centre d'encaissement à l'aide de l'enveloppe retour ci jointe.

Par prélèvement automatique : C'est un mode de paiement simple et gratuit. Si vous souhaitez opter pour ce mode de paiement pour les factures à venir, contactez le service de l'eau et de l'assainissement.

Bimestrialisation : C'est un mode simple de paiement permettant de régler ses factures annuelles d'eau par 6 prélèvements automatiques échelonnés tous les deux mois pairs. Si vous souhaitez opter pour ce mode de règlement pour l'année à venir, contactez le service facturation de l'eau et de l'assainissement.

Par virement au Service de Gestion Comptable de Cahors BIC :

BDFEFRPPCCT IBAN : FR64 3000 1002 46C4 6300 0000 042
Grand CAHORS _ SERVICE EAU - SIRET : 20002373700105
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE EAU FR3Q200023737
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE ASST FR3C200023737